



Ville de Saint Laurent du Maroni  
Sèves de Guyane

-----

**PROCES VERBAL  
DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du mardi 11 août 2015**

L'an deux mille quinze le onze août à 10 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Laurent-du-Maroni s'est réuni sous la présidence de Monsieur Léon BERTRAND, Maire, suite à la convocation adressée le **31 juillet 2015**.

**PRESENTS :**

M. Léon BERTRAND - M. Franck THOMAS - Mme. Yvonne VELAYOUDON - Mme. Bénédicte FJEKE - M. Dominique CASTELLA - Mme. Josette LO A TJON - Mme. Linda AFOEDINI - M. Arnaud FULGENCE - M. Gilbert SAINTE- LUCE - Mme. Malaika ADAM - M. Bernard BRIEU - M. Jean GONTRAND - M. Sylvio VAN DER PIJL - Mme. Sophie HUGON - Mme. Barbara BARTEBIN - M. Jean Albert NESMON - Mme. Iris Camelita LETER - M. Sullivan SOBAIMI - Mme. Marianne SABAYO - Mme. Vanusia DA SILVA PESSOA - M. Georges FERREOL - M. Jean Henry JOSEPH - Mme. Hélène PERRET - Mme. Cécile ALFRED - M. Chris CHAUMET - M. Serge- Aimé SAINT-AUDE

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme. Sophie CHARLES à M. Léon BERTRAND - Mme. Agnès BARDURY à Mme. Josette LO A TJON - M. Bernard SELLIER à M. Sylvio VAN DER PIJL - M. Michel VERDAN à Mme. Hélène PERRET - Mme. Daniéla STOMP à M. Jean GONTRAND - M. Mickle PAPAYO à Mme. Malaika ADAM

**ABSENTS :**

Mme. Seiscka Yasmina BRIQUET - M. Crépin Wenceslas KEZZA BAZZINNIND - Mme. Sherley ABAKAMOFOU - M. John RINVIL - M. Joseph VERDA - Mme. Edmonde MARTIN - Mme. Marysol FARIA - Mme. Marie Clautide JEAN - Mme. Maya PITTIE - Mme. Diana JOJE-PANSA - M. Bernard BORIBEGNOBEBA

Ouverture de la séance par **Monsieur Léon BERTRAND** qui souhaite la bienvenue aux Conseillers Municipaux et dit : " C'est une configuration assez particulière puisque c'est un conseil municipal qui se tient à la fois en début de matinée et juste après la fête de Saint Laurent du Maroni, c'est la raison pour laquelle nous avons prévu à la fin un déjeuner, s'il y a des personnes qui désistent, faites le savoir au directeur de cabinet.

Nous allons procéder à l'appel des élus. Comme d'habitude nous aurons certainement des changements à opérer concernant l'ordre du jour. Nous avons deux projections à suivre et ensuite nous pourrons procéder à la nomination d'un secrétaire ou d'une secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, **Monsieur Philippe CAMBRIL**, Directeur Général des Services déclare que l'assemblée peut valablement délibérer.

**1°) NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Sophie HUGON est désignée à l'unanimité en qualité de Secrétaire de Séance.

Avant de commencer l'ordre du jour, **Monsieur le Maire** dit : "Je vous disais que nous allons opérer à un changement de l'ordre du jour.

Je voudrais que nous retirions malheureusement parce que nous n'avons pas eu le temps de procéder aux ouvertures et à l'analyse des offres, les points suivants :

- Aménagement d'un parcours au stade René LONG;
- Entretien et maintenance des espaces publics et des quartiers sensibles par le biais de l'insertion sociale;
- Achat, fournitures et livraison de véhicules pour les services de la mairie de Saint Laurent du Maroni;
- Information du conseil municipal sur les attributions de marché.

Par contre, je vous demande d'ajouter à l'ordre du jour, un point sur la convention de groupement de commande pour l'ingénierie et les études de préfiguration de projet de rénovation urbaine de la ville de Saint Laurent du Maroni.

Je pense qu'un document a dû vous être donné."

**Monsieur Philippe CAMBRIL** confirme que ce projet a été distribué en séance.

**Monsieur le Maire** demande : "Est-ce que-vous êtes d'accord sur la modification de l'ordre du jour ?

Pas d'opposition, ni d'abstention, j'estime que nous sommes d'accord pour modifier l'ordre du jour tel que je viens de vous le présenter.

Je vous disais que nous allons commencer le conseil municipal par deux présentations.

La première sera faite dans quelques instants par Madame Marie-Christine ROSE PHANIS, je vais lui demander d'ailleurs de se présenter de façon à mieux la connaître, elle est revenue au pays, elle travaille avec nous depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, c'est une fille de Saint Laurent du Maroni bien entendu.

La deuxième présentation sera faite par Madame Marie-France NAISSO, responsable de l'agence de l'EPAG de Saint Laurent du Maroni, parce qu'il y a eu des présentations qui ont été faites notamment en master plan, une relation que nous avons eue avec l'EPAG qui a été faite peut être en commission ou passée spécialement devant le conseil municipal.

Comme l'EPAG devient pour nous un partenaire important quasiment incontournable par rapport notamment à la rénovation urbaine puisqu'il faut que nous ayons en commun beaucoup d'opérations, il est bon de savoir exactement ce que fait l'EPAG pour nous au niveau de la commune de Saint Laurent du Maroni.

Je propose que nous puissions commencer déjà par Marie-Christine ROSE PHANIS qui va nous présenter en deux mots de quoi il s'agit.

Rappelez-vous que nous sommes toujours en mouvement, d'ailleurs c'était le thème de la fête de Saint Laurent, "*Saint Laurent en mouvement*", et avec des préconisations de l'audit que nous mettons en place progressivement, au conseil municipal du mois de septembre, je vais consacrer un moment pour rentrer un peu plus dans les détails pour vous présenter ce que nous avons déjà fait parce qu'il y a beaucoup de choses qui ont été réalisées notamment avec le personnel ,etc...

Parmi les recommandations, il y avait celle qui consistait à apporter dans les changements un peu plus de services au public. C'est la raison pour laquelle nous avons fait une espèce de mailing que nous avons envoyé à un certain nombre de personnes à Saint Laurent du Maroni, une fiche où chacun pouvait dire comment il voit les ouvertures de façon à mieux coller les services de la Mairie à la population.

C'est ce travail que Marie-Christine ROSE PHANIS va nous présenter, ce qui va nous éclairer à procéder à des changements dans les mois qui viennent."

Présentation de **Madame Marie-Christine ROSE PHANIS** : "Bonjour à toutes et à tous, je m'appelle ROSE PHANIS Marie-Christine, agent à la direction générale des services depuis le 1<sup>er</sup> juillet, partie depuis 15 ans en Métropole pour mes études et travailler, aujourd'hui de retour au pays.

J'ai été en charge de l'analyse du questionnaire qui a été mis en place par la mairie dans le but de pouvoir améliorer nos services et permettre la satisfaction des usagers.

Nous avons mis en place par trois méthodes ces questionnaires dans les différents services municipaux, ils étaient disponibles par des démarchages des médiateurs dans les différents quartiers et via un mailing, c'est-à-dire que nous avons fait appel à la poste qui a mis plus de 5000 questionnaires dans les boîtes aux lettres des habitants de Saint Laurent du Maroni.

Nous avons 1264 réponses sur tous les questionnaires déposés, via le site de Saint Laurent du Maroni, il y avait des questionnaires en ligne.

Dans un premier temps, je vous parlerai des résultats des différents quartiers, nous verrons par la suite le résultat global et par rapport à ça nous avons voulu faire une analyse par secteur et par catégorie socioprofessionnelle.

Je vous ai mis à disposition le questionnaire sur vos tables, c'est le même qui a été mis à disposition des usagers et en rouge ce sont les résultats globaux c'est-à-dire le résultat final avec tous les quartiers et services regroupés, décidé globalement par les usagers.

Nous allons commencer par le quartier de Balaté où nous avons eu 87 questionnaires en retour. Sur la plupart des quartiers, les 20/60 ans sont les plus représentés, les moins de 20 ans deuxièmement représentés.

Nous avons eu également de nombreuses réponses des demandeurs d'emploi. Par rapport aux jours d'ouverture par exemple à Balaté, la plupart n'ont pas de préférence par rapport aux jours de la semaine tout simplement du lundi au samedi.

Nous remarquons également que les démarches administratives représentent le motif de déplacement prioritaire dans les services municipaux.

Globalement les usagers sont satisfaits des horaires d'ouverture. Les créneaux horaires qui semblent le moins adapté est 18h/19h, 7h/8h, l'ensemble des usagers sont des Saint Laurentais.

Au Village Espérance, c'est la même chose, les demandeurs d'emploi varient entre 20/60 ans, pas de préférence par rapport aux jours d'ouverture.

Les démarches administratives sont toujours le motif de déplacement dans les services. Les usagers sont globalement satisfaits des horaires d'ouverture, le créneau horaire est plutôt le soir et le matin très tôt qui ne correspondrait pas à leurs besoins.

En ce qui concerne les villages de PADDOCK et de PIERRE, nous avons à peu près le même résultat à savoir 20/60 ans de demandeurs d'emploi, pas de préférence d'horaire pour les démarches administratives.

Ils sont globalement satisfaits, toujours la même tendance pour les créneaux horaires qui semblent le moins adapté, très tôt le matin et très tard le soir.

Le Village PIERRE, la même tendance, démarches administratives plus importantes, pas de préférence pour le jour et le moment de la journée, les créneaux horaires de 7h/8h qui semblent le moins concerné.

Les Villages de PROSPERITE et de TERRE-ROUGE varient également entre les 20/60 ans, pas de préférence pour les jours d'ouverture, par contre ils ont une préférence pour le matin pour le moment de la journée. Démarches administratives toujours en priorité. Ils sont globalement satisfaits par les horaires actuels, les horaires le moins adapté c'est le matin très tôt et le samedi matin qui était aussi une des réponses proposées.

En ce qui concerne les résidents de la commune, je ne reprends pas à chaque fois pour chaque quartier puisque 98 % des usagers sont de Saint Laurent.

Pour TERRE-ROUGE, même chose, 20/60 ans, demandeurs d'emploi, pas de préférence pour le jour d'ouverture, moment de la journée plutôt le matin, les déplacements toujours les démarches administratives. Créneaux horaires 7 h/8 h, ils sont satisfaits des horaires d'ouverture.

Idem pour le quartier de la CHARONNIERE, 20/60 ans, demandeurs d'emploi, pas de préférence pour les jours d'ouverture, par contre le moment de la journée plutôt le matin où ils se déplacent en mairie. Ils sont globalement satisfaits. Les créneaux horaires de 7 heures à 8 heures ne conviennent toujours pas.

Pour les écoles, ça ne change pas, le moment de la journée toujours le matin, les démarches administratives toujours la priorité, globalement satisfaits, horaires 7h/8h qui ne correspondrait pas à leurs demandes.

Le quartier des Sables Blancs, 20/60 ans, demandeurs d'emploi, jours d'ouverture 54 % qui n'ont pas de préférence, toujours le matin pour le moment de la journée où ils seraient disponibles, les démarches administratives représentent le motif le plus important des déplacements en mairie, les usagers sont satisfaits en majorité, créneaux horaires 7h/8h.

La bibliothèque, même chose. Nous avons eu plus de fonctionnaires et de salariés pour les réponses, pas de préférence pour l'ouverture, par contre pour le mercredi il y a une petite tendance. Ils seraient plutôt disponibles pour l'après midi pour les démarches administratives.

Ils sont à moitié satisfaits sur les 29 réponses il y a 50% de satisfaits.

Les créneaux horaires 7h/8h semblent le moins adapté, ils sont tous de la commune de Saint Laurent du Maroni.

L'école de musique, fonctionnaires et salariés, les 60 ans, pas de préférence pour les jours, moment de la journée plutôt partagé, l'après midi mais également le matin.

Les démarches administratives toujours le motif premier de déplacement en mairie, sont globalement satisfaits mais cette fois-ci assez partagé, 55 et 45%. Les créneaux horaires toujours 7h/8h.

Pour la poste nous avons eu beaucoup de salariés et les autres non définis. Plutôt sans préférence pour les jours d'ouverture, par contre ils seraient disponibles aussi bien le matin que l'après midi, c'est assez partagé. Les démarches administratives toujours en premier lieu et ils sont assez satisfaits des horaires actuels, toujours 7h/8h qui ne convient pas pour les déplacements.

L'urbanisme, plutôt salariés, pas de préférence pour les jours d'ouverture, c'est assez partagé pour les moments de la journée aussi bien le matin que l'après midi, démarches administratives toujours le motif premier des déplacements, ils sont globalement satisfaits des horaires. Ce qui est redondant comme vous l'avez remarqué c'est le créneau horaire 7h/8h qui semble être le moins adapté.

En ce qui concerne le gymnase, les fonctionnaires qui ont répondu au questionnaire, sont plutôt pour l'ouverture l'après midi, ils se déplacent en mairie pour les démarches administratives, ils sont assez satisfaits des horaires d'ouverture à 56%, les créneaux horaires 7h/8h semblent toujours le moins adapté.

Nous avons eu un bon nombre de réponses (76) en ce qui concerne le service de l'état civil, pas de préférence à 29 % pour les jours d'ouverture, avec le même quota à 29% le lundi. Moment de la journée plutôt le matin, les démarches administratives toujours en premier lieu.

Sont globalement satisfaits des horaires, toujours le créneau horaire de 7 heures à 8 heures, par contre les usagers n'ont pas répondu aux lieux d'habitation sur ce questionnaire.

Toujours les 20/60 ans pour le service "CIAP", Nous avons eu beaucoup de salariés à avoir répondu, étudiants et fonctionnaires, les jours d'ouverture de préférence le lundi, moment de la journée plutôt le matin, les démarches administratives toujours en premier lieu, globalement satisfaits, créneaux horaires moins adaptés 7h/8h, 13h/14h.

Après dépouillement, vous aurez remarqué que globalement la tendance est identique quelque soit le quartier ou le service.

La catégorie socioprofessionnelle a été plutôt les demandeurs d'emploi. La majeure partie des 20/24 n'ont pas eu de préférence. La plupart préfère le matin pour leurs démarches en mairie, une autre partie n'aurait pas de préférence

Le motif principal est la démarche administrative d'où l'importance de la réflexion des horaires d'ouverture de la mairie pour pouvoir pallier aux besoins des usagers. Ils sont globalement satisfaits des horaires actuels, le créneau horaire le moins adapté c'est très tôt le matin, entre midi et deux et très tard le soir.

La quasi-totalité des usagers sont de Saint Laurent du Maroni. Par contre ayant une tendance globale identique, nous avons voulu faire une synthèse par catégorie socioprofessionnelle et par secteur.

Les salariés ne sont pas très représentatifs, tout de même nous avons voulu voir quelles seraient leurs tendances, les salariés n'ont toujours pas de préférence pour les jours d'ouverture mais ils seraient plutôt disponibles l'après midi en sachant qu'actuellement la mairie est ouverte deux après midi dans la semaine.

Les fonctionnaires seraient dans la même tendance, les étudiants ont une préférence plutôt pour le mercredi, en journée et en après midi, les demandeurs d'emploi n'ont pas de préférence, par contre le créneau horaire 7h/8h ne correspondrait pas.

Par secteur, nous avons constaté que les villages les plus éloignés demandaient une ouverture le samedi matin, ça ne se voit pas trop dans le questionnaire parce que peu de réponses ont été données de ces villages, ça s'explique par le fait qu'ils viennent au marché pour vendre leurs produits et qu'ils profitent en même temps pour faire leurs démarches administratives.

Parallèlement à ce questionnaire en cours, nous avons fait des propositions aux agents municipaux sur les horaires qui ont été proposés. Les agents auxquels nous avons posé la question dans les différents services ont retenu deux horaires qui leur conviendraient.

Nous avons transposé par-dessus les horaires qui conviendraient aux usagers par rapport à leurs demandes, plutôt l'après midi, le matin par rapport au questionnaire nous avons déduit que ce serait le scénario qui conviendrait aux usagers en regroupant avec les propositions des agents.

Voilà ce qu'il en est globalement.

**Monsieur le Maire** remercie Madame Marie-Christine ROSE PHANIS pour sa présentation.

**Madame Marie-Christine ROSE PHANIS** demande est-ce qu'il y a des questions ?

Pour répondre à la question posée, **Madame Marie Christine ROSE PHANIS** dit : "la première proposition, c'est juste les horaires qui changent au scénario par rapport au questionnaire, par contre celui de l'après midi le scénario 4 correspond moins parce qu'il y aura un après midi de plus et nous travaillons moins le matin."

**Monsieur le Maire** dit : "Avant de poser les questions je voudrais juste donner quelques axes de réflexion pour rappeler que bien entendu la priorité est de donner un service efficace à la population de saint Laurent du Maroni.

La deuxième priorité c'était de mettre un peu plus d'harmonisation entre les différents services de la mairie où souvent des services avaient des horaires complètement différents, le deuxième objectif c'est un peu d'harmoniser tout cela.

Un troisième objectif où je suis heureux de constater que les gens préfèrent commencer à 8 heures. Nous avons beaucoup d'agents qui malgré les efforts qu'ils pourraient bien faire au lieu de commencer à 7h 30 commencent à 8 heures parce qu'ils doivent amener leurs enfants à l'école, des choses de ce genre, permettre également de gagner un peu plus en productivité.

Je crois qu'il est bon de se remettre en question. Nous avons l'ancien audit, le fait d'aller vers des changements, de nature aussi à préparer les esprits aussi bien au niveau de la population et surtout au niveau de nos employés pour qu'ils sachent que l'audit que nous avons réalisé, doit être suivi par des effets certains. Voici un peu ce que je voulais dire au début de la séance.

Sachant que cela devra être validé au niveau du CTP, nous allons prendre des décisions dans les semaines qui viennent après une discussion un peu plus large avec tout le monde et nous essayerons de voir comment décliner cela. Si tout va bien d'ici la fin ou le début de l'année prochaine pour qu'au mois de janvier nous soyons opérationnels vis-à-vis de la population et du personnel.

Est-ce que la présentation est claire, pas de questions supplémentaires ?

**Madame Marie Christine ROSE PHANIS** demande s'il y a des questions ?

**Monsieur Arnaud FULGENCE demande :** "L'emploi du temps avec les 35 heures c'est ce qui correspond le mieux aux agents ?"

**Madame Marie-Christine ROSE PHANIS répond :** "C'est ce qui a été proposé aux agents municipaux et c'est ce qui a été retenu."

**Monsieur Arnaud FULGENCE poursuit :** "C'est quand même un service qui termine à 10h30 le vendredi et qui reprend le lundi matin."

**Madame Marie-Christine ROSE PHANIS précise :** " Il s'agit des 5 scénarios faits aux agents et qui ont été retenus, effectivement le vendredi matin de 7h 30 à 10h30."

**Monsieur Arnaud FULGENCE demande :** "Ce qui ne correspond pas à la population ?"

**Madame Marie-Christine ROSE PHANIS répond :** "Effectivement, ça ne correspond pas au résultat du questionnaire, ce sont les agents municipaux qui ont retenu cette proposition, ce qui fait que le questionnaire ressort plutôt ces tranches horaires."

Intervention de **Monsieur Philippe CAMBRIL :** " Pour éclairer la réflexion, je souhaite donner une précision sur la méthode. Juste après que Monsieur le Maire ait réuni tous les agents, en réunion de chefs de service, nous avons évoqué les sujets, les chantiers qu'il nous fallait travailler. Parmi ces chantiers, la question des horaires est arrivée assez rapidement et nous l'avons évoqué dans plusieurs réunions avec les chefs de service leur demandant de consulter leurs agents, service par service, quelles seraient les propositions.

Cette méthode très participative patinait un peu, la direction générale des services a proposé 5 scénarios d'horaires et a demandé aux chefs de service de les mettre en débat au sein de leur service, c'est un peu le résultat de ces 5 scénarios, 2 ont finalement reçu une adhésion assez large.

C'est juste un compromis, au début les discussions ont chauffé parce que "grosso modo" en caricaturant, pour les agents le moins d'après midi possible et les journées les plus condensées possibles. Ce n'était pas forcément la commande, les agents ne sont pas du tout fermés à cette idée que l'entreprise mairie c'est une entreprise qui est au service de la population et que bien sûr les horaires se calaient sur la population.

Au final deux scénarios ont reçu un accueil plutôt favorable des agents, ça ne veut pas dire que si chacun votait il en obtiendrait la majorité mais en tout cas ces deux scénarios n'ont pas été rejetés et quand nous appliquons finalement les résultats de l'analyse du questionnement des usagers, nous nous apercevons que nous ne sommes pas très loin de faire coïncider les deux demandes.

Les marges de négociation vont être sur le décalage de l'horaire en fin de matinée pour démarrer plus tôt les après midi, c'est la largeur de la pose méridienne et bien sûr le recul de l'horaire du matin.

En première vue, nous trouvons qu'il y a bon espoir pour que nous arrivions à trouver un horaire assez largement validé par l'ensemble des agents."

**Madame Marie Christine ROSE PHANIS dit :** "Une petite précision par rapport à l'attente des agents qui doivent aller chercher leurs enfants à l'école. Le scénario que récupère le questionnaire répond à cette attente, en terminant à 12h30 vu que la sortie des classes est fixée à 12h45, ils ont le temps d'aller chercher leurs enfants, de même pour le soir. En transposant les deux, nous pouvons trouver les horaires qui correspondent aux besoins des usagers et des agents."

**Monsieur le Maire** demande s'il y a d'autres questions ?

Intervention de **Madame Sophie HUGON** : " Juste une remarque en tant qu'usager. Mieux vaut avoir des horaires simples que des horaires différentes et infernales à retenir et qu'au final nous nous présentons toujours quand c'est fermé."

**Monsieur le Maire** dit : "C'est une remarque qu'il faudra prendre en compte. Y a-t-il d'autres observations ?"

**Madame Cécile ALFRED** demande : "Par rapport au total des 36 heures (1 heure de plus), quels seront les arrangements ?"

**Madame Marie Christine ROSE PHANIS** répond : " C'est une réflexion à voir. Par exemple en ayant plus de RTT, ça sera à voir après discussion."

**Monsieur Philippe CAMBRIL** intervient : "Sachant qu'aujourd'hui avec les rythmes différents sur les horaires d'été, nous avons tout au long de l'année plus que 35 heures et nous retombons sur le volume annuel avec les horaires d'été."

La question est un sujet qui va découler de ce travail et de savoir est-ce que nous restons sur ce système d'horaire d'été période juillet/ août où est-ce que nous faisons 35 heures toutes les semaines de l'année mais à ce moment il n'y aura pas de variation d'horaire, ou encore est-ce que nous avons une plage horaire de 36 heures et à ce moment la question d'horaire d'été ou de choix de RTT peut se poser."

**Monsieur le maire** dit : "Ca laisse des espaces de discussion de toute façon puisque ce qu'il faut respecter c'est le nombre d'heures dans l'année qui est de 1 607 heures. A partir du moment où nous restons dans ce chiffre, ça donne des possibilités."

**Madame Iris LETER** dit : "Je pense que la proposition du milieu est assez intéressante, entre 7h45 et 12h30 et 14h00 et 17h30, ce qui permettrait aux mères de famille de déposer et de récupérer leurs enfants."

**Monsieur le Maire** dit : "De toute façon ce sont des bases de discussion parce qu'il faudra que nous soyons d'accord. Est-ce qu'il y a des observations ou d'autres questions particulières ? S'il n'y en a pas, nous te remercions pour cette présentation très claire."

**Madame Marie Christine ROSE PHANIS** remercie pour l'attention qui lui a été portée.

**Monsieur le Maire** dit : "Nous allons demander à Marie France NAISSO de nous faire une présentation du partenariat entre l'EPAG et la commune de Saint Laurent du Maroni. Il s'agit simplement de faire un recensement, une espèce de résumé de l'ensemble des projets en cours menés par l'EPAG pour le compte de la commune de Saint Laurent du Maroni de façon à savoir ce qui se passe et que lorsque nous aurons l'occasion de prendre des délibérations devant vous, que vous soyez bien au fait de tout cela."

**Madame Marie France NAISSO** dit : "Merci Monsieur le Maire, Bonjour à toutes et à tous. Pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis responsable de l'agence "EPAG" de Saint Laurent du Maroni. Une agence ouverte depuis bientôt quatre ans, le siège de l'EPAG étant situé à Macouria.

Nous sommes quatre personnes à Saint Laurent du Maroni qui représentent les différents métiers de l'EPAG que je vais vous rappeler à travers cette présentation parce que je pense qu'il est important pour vous de savoir ce que nous faisons puisque nous intervenons sur trois domaines différents.

Le premier domaine concerne l'aménagement urbain parce que nous concevons les villes guyanaises, nous avons pu avoir comme exemple la ZAC Soula à Macouria, c'est quelque chose sur laquelle nous



nous lançons à Saint Laurent du Maroni, je vous illustrerai cela un peu plus tard par notamment une opération que nous mènerons à l'entrée de ville de Saint Laurent du Maroni.

La deuxième mission est foncière pour laquelle nous intervenons essentiellement auprès des collectivités pour pouvoir constituer des réserves foncières pour les projets futurs, nous le faisons également pour le compte de l'EPAG.

La troisième est la mission rurale qui a vocation à développer des zones réservées à une agriculture beaucoup plus intensive que ce qui se fait essentiellement aujourd'hui dans l'Ouest Guyanais, j'illustrerai tout cela à travers des exemples que je vais vous défilier tout au long de cette présentation.

Je vous propose de commencer par vous présenter les actions que l'EPAG réalise en compte propre à son initiative puisque nous intervenons également auprès de la collectivité.

Aujourd'hui à Saint Laurent du Maroni l'EPAG dispose d'un foncier en entrée de ville, pour vous situer, un peu en face de chez Julienne sur la nationale 1, ce que nous appelons le village des Malgaches ou éventuellement "*Trou cochon*" pour un certain nombre de personnes qui le connaissent sous cette appellation.

Nous avons démarré une première opération qui va être réalisée sur un périmètre d'environ 1 hectare. Pourquoi cette première opération, parce que c'est un secteur très fortement contraint, nous avons des contraintes d'occupations informelles puisque nous avons recensé il y a trois ans environ 80 ménages qui occupent ce terrain, nous avons voulu intervenir sur la partie un peu moins occupée pour permettre à l'EPAG de marquer son intervention sur Saint Laurent du Maroni.

Nous allons amorcer l'aménagement du secteur avec notamment une voirie primaire qui permettra de raccorder l'ensemble de la zone à terme et développer du foncier aménagé pour pouvoir réaliser aux environs de 36 logements. Sur ces 36 logements nous allons expérimenter l'auto construction en partie.

Pour le reste, nous sommes en négociation avec un opérateur qui va nous accompagner à développer des logements locatifs sociaux.

L'objectif aujourd'hui puisque le permis d'aménager est en train d'être attribué c'est de pouvoir lancer ces travaux au mois d'août, nous avons envisagé de pouvoir les lancer la semaine prochaine puisque ces jours-ci nous attendons le permis d'aménager avec une fin des travaux impératifs au mois de décembre puisque pour cette opération nous avons réussi à mobiliser notamment des fonds FEDER qui doivent être consommés au plus tard au 31 décembre 2015.

Toujours sur le secteur de Malgache, j'aurais dû vous délimiter le foncier EPAG, il s'agit de la ligne bleue qui est la crique des Vampires et un peu plus haut avant d'arriver sur les parcelles de la route de Fatima jusqu'à la nationale, le foncier EPAG représente en réalité 42 hectares sur lesquels nous avons notamment une problématique hydraulique puisque la majeure partie du foncier est inondée.

Nous ne pouvons pas intervenir sur l'ensemble du foncier, c'est la raison pour laquelle nous avons choisi d'intervenir sur une partie pour échapper à cette contrainte hydraulique et nous allons essayer de développer sur les fonciers, exonder la deuxième partie du projet qui est représentée en pointillé, ça concernera la deuxième tranche de l'opération pour laquelle nous avons déjà obtenu un financement FRAFU pour pouvoir lancer les études.

L'objectif est de pouvoir lancer d'ici la fin du mois d'août les premières études préalables avec un autre objectif qui est de pouvoir enclencher les procédures notamment permis d'aménager sur l'EAU (43.25) courant de l'année prochaine pour pouvoir lancer les travaux à la fin de l'année 2017 puisqu'il y a énormément d'études à mener avant de pouvoir lancer les travaux. L'objectif de ce projet puisque nous

avons déjà estimé "grosso modo", c'est de pouvoir produire du foncier aménagé pour la réalisation d'environ 200 logements.

Nous ne savons pas quels seront les types de logements puisque nous sommes en discussion avec des opérateurs pour savoir si nous allons pouvoir poursuivre l'expérimentation de l'auto construction mais également des logements locatifs sociaux.

Si vous avez des questions n'hésitez pas à prendre la parole pendant la présentation."

**Intervention de Monsieur Bernard BRIEU :** " Par rapport aux inondations qu'il y aurait sur la zone, il y a plus de 30 ans à l'époque la commune avait des canaux qui tombaient surement dans la crique Saint Laurent et qui étaient parvenus à sécher une bonne partie des terrains sur la zone y compris là où vous êtes et pour l'instant ces canaux sont dans un état déplorable."

**Madame Marie France NAISSO** précise : "Tout à fait ! ce que j'ai oublié de vous dire c'est que dans la première partie du projet nous avons réalisé une étude hydraulique sur le secteur mais dans le cadre d'autres projets que nous verrons un peu plus loin.

Il a été décidé avec la ville de Saint Laurent de lancer une étude hydraulique générale sur la ville de Saint Laurent du Maroni, ce qui permettra d'avoir une vision globale et de proposer un certain nombre d'aménagements hydrauliques qui permettront très certainement d'assainir un certain nombre de zones sur Saint Laurent du Maroni dont le secteur de Malgache, nous l'évoquerons un peu plus loin.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Pas de question, **Madame Marie France NAISSO** poursuit sa présentation : "En ce qui concerne les projets "EPAG", l'EPAG est aujourd'hui propriétaire d'une zone qui se situe sur le secteur de Margot sur la départementale 09 qui représente environ 350 hectares, qui est classée aujourd'hui dans le PLU de Saint Laurent du Maroni essentiellement en zone agricole.

L'objectif est de pouvoir développer un projet agricole dont nous avons commencé la réflexion il y a très peu de temps puisqu'il y a quelqu'un qui a été recruté à l'EPAG et qui est dédié à la réalisation de ce projet et dans les semaines et les mois à venir, nous devons revenir vers vous pour vous présenter les propositions que nous souhaitons mettre en œuvre dans le secteur des Malgaches, de pouvoir discuter avec vous pour voir si la collectivité en est d'accord, vous permettre néanmoins de situer le périmètre du foncier EPAG sur le secteur de Margot."

**Madame Bénédicte FJEKE** demande : "Je voulais juste savoir si quelqu'un a été désigné pour ce projet ?"

**Madame Marie France NAISSO** répond : "Une personne a été recrutée en début d'année à l'EPAG qui est basée à Macouria mais qui intervient également à Saint Laurent, elle est chargée sur les projets agricoles notamment sur l'Ouest Guyanais."

**Madame Bénédicte FJEKE** poursuit : "Vous l'avez donc relancé ?"

**Madame Marie France NAISSO** répond par l'affirmative et dit : "C'est en cours de lancement, c'est un projet qui était en standby du fait de l'élaboration du PLU de Saint Laurent du Maroni, puisque le PLU 2012 n'avait pas du tout le même zonage que le PLU 2013."

**Madame Bénédicte FJEKE** remercie Madame Marie France NAISSO pour les renseignements donnés.

**Monsieur le Maire** dit : "Je pense qu'il est important aussi de rappeler que les terrains de l'EPAG appartiennent à l'Etat pour que nous ne puissions pas croire que Léon BERTRAND a proposé ces parcelles."

**Madame Marie-France NAISSO** précise : " Effectivement, de part les statuts de l'EPAG au moment de la création, puisque l'EPAG a été crée en 1996, il y a un certain nombre de fonciers sur lesquels intervenait notamment l'AUDEG, qui ont été rétrocédés à l'EPAG pour pouvoir réaliser ces premières opérations.

Compte tenu du contexte à l'époque et même par rapport au moment de la création de l'EPAG, le conseil d'administration avait souhaité que l'EPAG n'intervienne que sur le centre littoral c'est à dire sur le territoire de la CCOG. Tout avait été mis en standby, avec la volonté du conseil d'administration en 2011 d'installer l'EPAG dans l'ouest guyanais, nous avons relancé un certain nombre de projets qui étaient restés en standby dont le projet de Margot.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?"

**Monsieur Bernard BRIEU** demande : " Qu'est-ce qu'il en est du projet des plateaux des mines ?"

**Madame Marie-France NAISSO** répond : "Sur les Plateaux des mines, l'EPAG était intervenu à l'époque où il était le guichet unique pour France Domaine sur la régularisation foncière, l'EPAG avait un mandat spécial pour pouvoir intervenir mais n'était pas propriétaire du terrain , il intervenait pour le compte de l'état , à la fin de cette opération l'EPAG n'intervient plus sur les plateaux des mines sauf si aujourd'hui l'Etat en faisait la demande, ce n'est pas le cas à ma connaissance."

**Madame Linda AFOEDINI** demande : "Juste pour se situer, ce terrain se trouve après la crique blanche, est-ce que ce sont des terrains qui seront mis à disposition des agriculteurs ?

**Madame Marie-France NAISSO** répond : "Il y a déjà une partie des terrains qui a fait l'objet d'occupation informelle et qui ont été régularisés mais la volonté concernant l'autre partie c'est de développer un projet global sur la zone et de mettre à la disposition des agriculteurs un certain nombre de fonciers avec un minimum d'aménagement notamment des voies et des réseaux nécessaires aux exploitations."

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?"

Intervention de **Madame Bénédicte FJEKE** : "Si ce projet a été remis en route, j'ai connaissance que des pétitionnaires avaient fait des demandes en passant par l'EPAG, le souci c'est qu'ils n'ont jamais eu de réponse positive."

**Madame Marie-France NAISSO** répond : "Juste pour préciser, quand l'EPAG a commencé à intervenir il n'était pas propriétaire du terrain, l'EPAG intervenait pour le compte de France Domaine, ce n'est qu'après que l'EPAG est devenu propriétaire avec l'objectif du fait que l'on soit un aménageur, de réaliser un projet global avant de pouvoir éventuellement régulariser un certain nombre de personnes sur place, il faut déjà dessiner le projet.

Il y a effectivement un certain nombre de demandes chez nous qui avaient été traitées et régularisées, en ce qui concerne les autres demandes, il y a une partie qui avait été mise en standby car nous avons commencé à travailler pour pouvoir les régulariser parce que le problème c'est que très souvent les pétitionnaires occupent déjà les surfaces."

**Madame Bénédicte FJEKE** demande : "Vous avez la liste de tous les pétitionnaires ?"

**Madame Marie-France NAISSO** répond : "Nous avons effectivement une liste des demandes qui étaient en cours de traitement, nous avons un certain nombre de demandes qui sont en cours aujourd'hui, ces demandes sont mises en attente. Nous leur expliquons qu'il va falloir qu'ils se manifestent au moment où l'EPAG annoncera que les terrains commercialisés par les agriculteurs seront sur ce projet."

**Monsieur le Maire** dit: "Je comprends l'inquiétude de Bénédicte, il y a un travail à faire entre les services de l'EPAG et les nôtres. Nous avons pu peut être le faire déjà, donner des avis sur les terrains qui appartiennent à l'EPAG."

**Madame Bénédicte FJEKE** dit : "C'est la raison pour laquelle d'où j'avais également posé cette question au conseil d'administration de l'EPAG".

**Madame Marie-France NAISSO** précise : "Ce qui est important également, c'est que même si c'est un projet que l'EPAG va porter en compte propre, nous n'allons pas travailler sans la collectivité, très en amont nous allons travailler avec la collectivité pour pouvoir définir un certain nombre d'éléments par rapport à ce projet.

Notamment, je comprends bien votre souci sur la question des pétitionnaires qui pourraient éventuellement en bénéficier. C'est un travail que nous avons l'habitude de faire ensemble."

Suite à l'intervention de Monsieur le Maire, **Madame Bénédicte FJEKE** dit : "Nous nous étions rendus compte de ça la veille de la validation du PLU, il y a pas mal de personnes sur cette partie de la crique Margot qui s'étaient manifestées et nous étions incapables de leur répondre étant donné qu'ils avaient fait directement leurs demandes à l'EPAG."

**Madame Marie-France NAISSO** dit : "En tout cas j'en prends note et je vais relayer cette information auprès de la direction de l'agriculture de l'EPAG qui est en charge de ce dossier.

Y a-t-il d'autres questions ?

Je vais maintenant passer aux projets que l'EPAG réalise à la demande de la collectivité parce qu'il ne faut pas oublier que l'EPAG est un outil au service des collectivités, ça a été créé dans cet objectif.

En 2012 la collectivité de Saint Laurent du Maroni et l'EPAG ont signé une convention de groupement de commande dans l'objectif de réaliser deux projets d'études prospectives et travailler sur l'élaboration du projet de rénovation urbaine.

La première étude qui a été concernée par cette convention c'est le plan programme de Saint Laurent du Maroni à l'horizon 2030, il s'agit d'élaborer un outil prospectif qui permet à la collectivité de Saint Laurent du Maroni de suivre et de programmer les aménagements sur la ville de Saint Laurent.

Cette étude est arrivée parce que nous sommes partis sur le constat qu'il y a un certain nombre d'opérations qui se réalisent de manière spontanée sans lien les une avec les autres, il était nécessaire à un moment donné de poser une base qui permet de relier toutes ces opérations afin d'avoir une cohérence sur le développement urbain de Saint Laurent du Maroni.

Concernant cette étude qui a été lancée fin 2013, il y a une première phase qui est aujourd'hui terminée qui a consisté à collecter et à recenser l'ensemble des données qui étaient disponibles sur le territoire de Saint Laurent.

Une deuxième phase qui est venue à l'issue de cette première phase qui a été bouclée en début d'année 2015 a justement consisté à exploiter toutes ces données pour pouvoir réaliser un diagnostic du territoire

et définir les grands enjeux sur chacune des thématiques qui avaient été recensées lors du travail de diagnostic.

Nous avons rencontré la ville de Saint Laurent et un certain nombre d'élus en commission en début d'année qui a permis de poser un certain nombre de principes par rapport notamment aux thématiques qui avaient été évoquées et sur la cartographie que vous voyez.

Nous avons pu définir un contenant , c'est-à-dire une enveloppe , un volume de surface qui seront nécessaires pour pouvoir répondre à la population projetée à l'horizon 2030 , puisqu'à l'horizon 2030 l'étude de l'AFD qui a été rendue l'année dernière, projette la population de Saint Laurent du Maroni entre 115 000 et 150 000 habitants.

Par rapport aux surfaces projetées, nous avons travaillé sur un contenu, nous avons estimé qu'il fallait mobiliser 3000 hectares pour le logement, 500 hectares pour les équipements publics, 500 hectares pour l'activité économique "*business to business*", 500 hectares pour l'activité économique "*business to costumer*" et un peu plus de 6000 hectares pour le développement de l'agriculture, c'est ce qui est représenté par ce schéma.

Il y a un certain nombre de choses qu'il reste à préciser parce qu'à travers cette étude, nous nous sommes rendu compte qu'il fallait lancer un certain nombre d'études complémentaires pour pouvoir positionner ces surfaces de manière judicieuse.

Il a été décidé de lancer une étude topographique qui permet d'avoir une connaissance précise de la topographie, qui permettra alors de placer ces surfaces de manière un peu plus judicieuse pour éviter les surcoûts que nous connaissons sur un certain nombre de projets que nous sommes amenés à réaliser sur certain secteurs où la topographie n'est pas favorable au développement urbain.

Cette étude est terminée puisque le rapport a été rendu au mois de juin, nous sommes actuellement en train d'intégrer ces données dans la réflexion du plan programme, une deuxième étude va être lancée d'ici la fin du mois d'août, c'est l'étude hydraulique puisque tout à l'heure j'ai évoqué le maillage d'un certain nombre de criques importantes sur la ville de Saint Laurent du Maroni à un certain nombre de secteurs inondés.

Nous avons besoin d'avoir une vision globale qui va permettre d'analyser le fonctionnement hydraulique et de proposer un certain nombre d'ouvrages qui permettront d'assainir un certain nombre de secteurs que nous pourrons mobiliser par exemple en entrée de ville en face du cimetière juste après l'école, il y a une vaste zone qui n'est pas aménagée aujourd'hui qui connaît une problématique hydraulique, peut être qu'avec ce projet nous pourrons proposer un certain nombre d'ouvrages qui permettront d'assainir et de pouvoir aménager la ville en continuité pour pouvoir relier le secteur des Malgaches.

**Monsieur le Maire** dit : "Pour compléter je voulais rappeler que nous sommes toujours en discussion avec l'Etat pour le PPri qui est très contraignant et ces études vont nous donner bien entendu des arguments beaucoup plus solides, nous aurons des résultats de relevés topographiques hydrauliques qui nous permettra de sortir de "l'à peu près" parce que comme ces études n'ont pas été réalisées dans sa grande prudence, l'Etat a élargi volontairement les zones qui auraient pu être considérées comme des zones constructives."

**Madame Marie France NAISSO** dit : "Pour compléter vos propos Monsieur le Maire, je confirme que nous avons eu des discussions avec l'Etat qui est d'accord, d'ailleurs l'étude topographique a été transmise et l'étude hydraulique sera de même, je tiens à préciser à ce niveau que c'est quelque chose que je vais rappeler plus tard dans la présentation que l'Etat finance à travers la ligne budgétaire FRAFU, c'est ce qui nous permet d'ailleurs de pouvoir les réaliser parce que ce sont des études qui coûtent

extrêmement chères et je pense que la ville de Saint Laurent et l'EPAG seuls n'auraient pas pu réaliser ces études.

Une deuxième étude prospective qui est venue à l'issue des premières réflexions du plan programme 2030 c'est que nous avons noté la nécessité pour la ville de Saint Laurent du Maroni, de s'habituer sur un peu plus d'anticipation. Il a été proposé de réaliser une étude Master Plan à un horizon un peu plus lointain justement pour éviter les déconvenues que nous connaissons aujourd'hui par le manque d'anticipation et de projection à long termes.

Par rapport à cette étude, il y a une première phase qui a été réalisée au début du mois de juillet puisqu'à cette occasion, les ateliers de Cergy ont été mobilisés pendant une semaine sur une mission exploratoire qui a pour objectif de définir un certain nombre de problématiques qui serviront à organiser un atelier urbain courant de l'année prochaine, qui va réunir un certain nombre de professionnels puisqu'il va envisager que ça puisse réunir un certain nombre d'experts locaux et internationaux pour réfléchir sur la ville que nous souhaiterions voir à l'horizon 2030 de Saint Laurent du Maroni.

Notamment sur des aspects qui sont oubliés à ce jours, le développement de l'activité économique qui n'est pas beaucoup valorisé sur les études que nous sommes en train de mener, ça sera l'occasion effectivement de nourrir la réflexion pas seulement sur l'habitat mais sur les aspects essentiels qui permettront d'avoir une ville agréable pour les administrés.

A l'issue de la mission exploratoire, d'ici le mois d'octobre nous devrions finaliser le document sujet, c'est quelque chose qui va être travaillé avec la Ville de Saint Laurent du Maroni et les ateliers pour pouvoir poser de manière un peu plus étayée les problématiques qui seront réfléchis durant l'atelier que nous avons envisagé au mois d'avril, date qui reste encore à définir avec la collectivité, qui réunira un certain nombre de professionnels avec un rendu du rapport définitif à l'issue de la tenue des ateliers envisagés pour le mois de juin 2016 .

Avez-vous des questions ?

Je passe sur le projet de rénovation urbaine pour lequel la ville de Saint Laurent du Maroni nous a sollicité il y a un an et demi, deux ans au moment où l'ANRU a lancé la deuxième génération des projets "ANRU, programme de rénovation urbaine.

La ville de Saint Laurent du Maroni nous a sollicité pour travailler notamment sur l'élaboration de la note de cadrage qui a été produite pendant un an, ça a été long puisqu'il a fallu des allées et venues non seulement entre la Mairie de Saint Laurent du Maroni et le service de l'Etat, notamment la DEAL mais également les services de l'ANRU.

Cette note de cadrage a permis de rendre trois quartiers de Saint Laurent éligibles parmi les 200 quartiers éligibles sur le programme national, la liste des quartiers éligibles a été rendu en décembre 2014 et à cet effet aujourd'hui nous sommes en train de travailler sur le protocole de préfiguration qui va permettre de financer les études qui viendront pour l'élaboration du projet de rénovation urbaine.

L'objectif aujourd'hui c'est de pouvoir signer ce protocole de préfiguration au mois de septembre parce que l'ANRU nous a indiqué que son conseil d'administration doit valider ce protocole de préfiguration avant que ça soit signé en sachant qu'un préalable a été fixé aussi par l'ANRU, à noter que le contrat de ville a été signé au mois de juillet avant de pouvoir signer le protocole de préfiguration.

La seconde raison c'est que le projet ANRU s'inscrit dans le contrat de ville de chaque ville qui présente un projet éligible au projet ANRU.

Aujourd'hui nous sommes en train de finaliser le protocole qui va être présenté sous peu aux élus de la collectivité, puisqu'aujourd'hui nous travaillons avec des techniciens.

Une autre chose importante qui a été rappelée par l'ANRU c'est que la ville puisse proposer une structure de gouvernance qui garanti la réalisation du projet ANRU, c'est la raison pour laquelle la ville a sollicité l'EPAG afin que nous puissions travailler sur le montage de cette structure.

Aujourd'hui nous pressentons un groupement d'intérêt public, nous travaillons dans ce sens, un bureau d'étude a été missionné à la demande de l'ANRU pour nous proposer un certain nombre de structures analysées, les structures potentielles que nous pourrions mettre en place pour pouvoir gérer le projet ANRU.

L'objectif est que nous puissions monter ces structures avec la ville de Saint Laurent du Maroni d'ici le mois de juin, avant la signature de la convention ANRU qui permet de réaliser les travaux et de mobiliser les financements.

Il est vrai que l'EPAG intervient avec la ville de Saint Laurent du Maroni, ce qu'il faut noter par rapport à ce projet ANRU, c'est que l'EPAG s'engage à ne pas intervenir sur la réalisation des travaux, nous intervenons en tant que coordinateur du projet ANRU.

C'est un élément important car je sais qu'il y a un certain nombre d'opérateurs présents qui se posent la question de la légitimité de l'EPAG d'intervenir et pourquoi pas eux, nous allons intervenir uniquement pour coordonner sauf s'il y a demande expresse de la collectivité d'intervenir sur un périmètre bien précis sinon l'EPAG s'engage à ne pas intervenir sur les travaux.

Avez-vous des questions par rapport à ce projet ANRU ?

**Monsieur Bernard BRIEU** demande : " Pourquoi le choix du groupement d'intérêt public ?"

**Madame Marie France NAISSO** répond : "Ce que j'indiquais tout à l'heure, nous en avons pressenti, notamment par rapport au fait que l'EPAG soit un établissement public, ce sont les mêmes gestions administratives entre le groupement, l'EPAG met à disposition un certain nombre de moyens, je pense par exemple à l'agent comptable qui pourrait être mobilisé pour un pourcentage de 100 ans puisque nous avons un agent comptable public et un certain nombre de services qui pourraient être mobilisés.

C'est quelque chose que l'EPAG connaît déjà et qui pourrait nous permettre d'avoir la facilité de monter ce type de structure, étant donné que la collectivité soit un opérateur public,"

**Monsieur le Maire** dit : "Il fallait surtout trouver une autre idée qui permette à la fois d'affirmer clairement la volonté politique de la collectivité communale mais en même temps comme nous n'avons pas les compétences pour mener parallèlement ce genre d'opération, avoir ces compétences aussi réunies dans une même entité d'où cette notion de gouvernance qui reste encore à définir puisque nous ne savons pas si c'est l'étude du GIP qui sera retenue."

**Madame Marie France NAISSO** précise : "Exactement, nous avons présenté le GIP, mais l'analyse est en cours pour définir si c'est le GIP qui est le plus adapté pour notre type de structure".

**Monsieur le Maire** : "Nous avons posé la question des opérateurs, nombre d'entre eux auraient pu se poser la question pourquoi nous n'avons pas choisi la SENOG, tous ces opérateurs traditionnels qui ont l'habitude d'évoluer sur le territoire de Saint Laurent auront l'opportunité de le faire, que ça soit la SEMSAMAR, la SIGUY, la SENOG etc.... parce que le rôle de cette entité où nous trouverons à la fois la mairie et l'EPAG, va s'arrêter uniquement sur un rôle de réflexion, d'orientation et les opérations mêmes l'ors qu'il s'agira de décliner en activité seront faites par les opérateurs traditionnels que nous

connaissions, sauf s' il y a une demande expresse comme tu l'as dis tout a l'heure en fonction des besoins puisque nous ne savons pas si nous allons rentrer dans une phase d'activité intense, il y aura certainement des calendriers à respecter, nous verrons, c'est déjà le chemin que nous prenons."

**Madame Marie France NAISSO** poursuit : "Je vous donne une cartographie qui représente un peu les périmètres qui ont été définis, comme je l'ai indiqué tout a l'heure, ils sont au nombre de trois :

- Le cœur historique de la ville de Saint Laurent du Maroni d'aujourd'hui
- Le secteur Sud jusqu'à la Charbonnière
- Le secteur de l'aérodrome parce que l'objectif de l'ANRU c'est de faire le lien entre les quartiers des écoles, le centre ville et la charbonnière

Le secteur de l'entrée de ville a été retenu, nous n'avions pas présenté de cartographie en ce sens, ce qui nous laisse à penser qu'il peut avoir plusieurs secteurs à l'entrée de ville , en effet l'entrée de ville part du cimetière jusqu' au lycée mais il y a également la question du secteur de Margot qui peut vu la volonté affichée de la collectivité de développer notamment une zone d'activité économique sur ce secteur, être considéré et retenu comme étant aussi l'entrée de ville de Saint Laurent du Maroni dans le cadre de ce projet, ce qui permettrait d'amorcer l'aménagement du secteur .

Avez-vous des questions par rapport à ce périmètre avancé auprès des services de l'Etat ?"

**Madame Mairie France NAISSO** poursuit sa présentation et dit : "Je vais passer sur le deuxième métier de l'EPAG qui concerne le foncier. La ville de Saint Laurent du Maroni nous a sollicité il y a deux ans et cette sollicitation a été formalisée par une convention, cadre d'anticipation foncière qui a été signée avec l'EPAG qui doit permettre à la collectivité de constituer des réserves foncières pour les projets futurs.

Dans cette convention cadre, il n'était pas prévu de périmètre ni de budget par rapport au foncier à maîtriser.

Pendant les deux premières années de cette convention il y a trois périmètres pour lesquels la ville nous a sollicité et que nous avons travaillé à mener un certain nombre d'études pour voir si c'était intéressant effectivement de maîtriser ces secteurs, il y a eu le secteur de "FATIMA" où nous avons réfléchi un peu puis finalement à l'issue de la réflexion il a été décidé de ne pas aller plus loin.

Il y a eu également le secteur du Village Pierre avec le terrain d'un propriétaire privé, 3 parcelles pour lesquelles il y a un certain nombre d'études, notamment d'études foncières qui on été menées, nous n'avons pas été au bout de cette convention.

Le troisième périmètre concerne le site de l'hôpital actuel puisqu'il va déménager d'ici deux/trois ans. La collectivité voudrait se porter acquéreur de ce foncier et solliciter l'EPAG qui a l'avantage par rapport à la collectivité, d'avancer les fonds, d'acquérir le foncier aujourd'hui et s'engage à les rétrocéder à la collectivité au prix auquel ça a été maîtrisé à l'instant "T", au bout de la convention de 5 ans, soit la collectivité, soit l'opérateur qui aurait été choisi par la collectivité.

Les avantages pour la collectivité que l'EPAG intervienne sur le comptage foncier, c'est la branche "EPL" de l'EPAG qui intervient avec l'objectif de rétrocéder à la collectivité qui pourra maîtriser le budget des acquisitions à la fin de la convention.

De part ses compétences, L'EPAG peut accompagner l'acquisition d'un certain nombre d'études foncières mais également des études de programmation qui permettent de définir potentiellement un projet sur le foncier visé par la collectivité.



L'EPAG de part ses prérogatives de service public est habilité à mobiliser un certain nombre d'outils pour pouvoir maîtriser le foncier tel que le droit de préemption urbain.

L'EPAG est aussi habilité à mettre en place l'outil de zone d'aménagement qui permet aussi sur une période plus longue de maîtriser du foncier qui serait nécessaire à la réalisation de projets qu'on n'aurait pas à l'instant "T" défini mais qui pendant le temps de la maîtrise, permettra de définir les projets que nous souhaitons réaliser sur les fonciers maîtrisés.

Est-ce que vous avez des questions sur cette convention ?

Ce que je peux rajouter, c'est que cette convention est un peu en sommeil aujourd'hui par rapport aux orientations de l'Etat en ce qui concerne le foncier de l'hôpital.

Il serait peut être intéressant que les élus de la collectivité proposent des idées de secteurs qui seraient nécessaires pour réaliser le projet, pouvoir nous solliciter afin que nous puissions travailler sur la maîtrise foncière de ces secteurs.

Avez-vous des questions par rapport à cette convention de portage foncier ?"

**Monsieur le Maire** dit : "Je pense que pour compléter nous pensons beaucoup à l'hôpital parce qu'il faudra bien entendu des financements pour acheter l'ancien hôpital, en tout cas le périmètre qui pourrait nous être utile pour l'implantation des projets futurs que nous avons, je pense qu'au cours de cette année ou au début de l'année prochaine nous allons certainement solliciter l'EPAG et utiliser la convention pour la première fois."

**Madame Marie-France NAISSO** précise : "En ce qui concerne l'hôpital, nous avons déjà été sollicité, nous avons commencé à travailler dessus, mais du fait des orientations des services de l'Etat c'est un peu en standby depuis quasiment un an. "

**Monsieur le Maire** dit : "Nous en avons rediscuté, j'ai rencontré directement le DGFIP, Monsieur Jean-Claude HERNANDEZ qui semble être revenu sur l'opposition du début et il se contentera simplement d'un ou deux bâtiments à l'intérieur qu'il intégrerait dans notre plan d'aménagement global."

**Madame Marie-France NAISSO** poursuit : "Pour conclure cette convention de partage foncier, tout à l'heure je vous avais indiqué que c'était une convention cadre sans périmètre, ni budget, ce qui veut dire que si nous avançons par exemple sur le portage foncier de l'hôpital, nous allons proposer à la collectivité un avenant à cette convention qui permettra de définir le périmètre d'intervention et le budget de maîtrise de ce foncier.

Est-ce que vous avez des questions ?

Je vous présente un petit schéma qui ne sort pas très bien de manière synthétique, mais qui rappelle les différents projets en cours par rapport aux différents métiers de l'EPAG.

Nous avons d'un côté le foncier où apparaît la convention cadre de portage foncier signée à la demande de la collectivité de Saint Laurent du Maroni. Pour le compte de l'EPAG, à son initiative il y a le projet foncier agricole "MARGOT", il y a plusieurs projets en ce qui concerne le domaine de l'aménagement.

Sur le côté gauche il y a le projet que l'EPAG porte en compte propre à son initiative, je rappelle que ce sont les projets d'aménagement situés sur le secteur des Malgaches. Sur les autres projets que réalise l'EPAG à la demande de la collectivité et en concertation avec elle, nous avons de terminée, la note de cadrage pour le nouveau projet de rénovation urbaine, le plan programme à l'horizon 2030 est toujours en cours. Nous avons le master plan, horizon 2060 en cours.

Nous avons également l'étude hydraulique qui est en cours, l'étude topographique achevée en juin 2015, le protocole de préfiguration qui est toujours en cours avec un objectif de signature au mois de septembre 2015.

Nous avons présenté le GIP, montage de la structure de gouvernance, qui permettra de coordonner l'opération de rénovation urbaine, ça vous donne un aspect global des interventions en cours aujourd'hui par l'EPAG pour son compte, à son initiative et par l'EPAG pour le compte de la collectivité.

Avez-vous des questions ?

Nous poursuivons avec les finances parce que sans l'ensemble de ces finances nous ne pourrions pas réaliser l'opération. Concernant le premier groupement de commande qui a été signé par l'élaboration des études d'aide du plan programme de Saint Laurent du Maroni à horizon 2030 sur les dépenses, la production du plan programme est estimée à 150 000 euros, l'étude hydraulique est estimée à 65 000 euros, les études topographiques sont estimées à 165 000 euros, et l'atelier urbain pour l'élaboration du master plan de Saint Laurent du Maroni à horizon 2030 est estimé à 200 000 euros.

En ce qui concerne les recettes de financement de ces opérations, nous avons aujourd'hui réussi à mobiliser environ 80 % de subventions FRAFU pour pouvoir financer ces études. En conséquence, il est nécessaire que la ville de Saint Laurent du Maroni puisse participer à hauteur de 10 % ce qui représente 58 000 euros et l'EPAG à hauteur de 10 %, cela représente également 58 000 euros, soit un total de 580 000 euros de travaux.

Comme l'indique le titre, ça reste prévisionnel, nous allons certainement réajuster parce que pour vous donner un exemple sur les études topographiques, nous savons que le coût est de moins de 20 000 euros."

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions ?

**Monsieur Jean GONTRAND** demande : " Dans le cadre de ce plan programme et en fonction du vote du PLU, puisque nous avons discuté du développement de la partie Margot, est-ce que nous ne pouvons pas intégrer par une voie d'accès, une deuxième entrée de ville et voir même, penser à une réflexion d'aménagement de zone agricole de cette partie ?"

**Madame Marie-France NAISSO** répond : "Cette question de contournement fait partie des aspects qui ont été intégrés dans la réflexion du plan programme, je ne suis pas rentrée dans le détail du schéma puisque l'objectif était de vous présenter quelque chose de synthétique et qu'à l'occasion des commissions ça puisse rentrer d'avantage dans les détails.

Comme vous le voyez à travers le schéma il y a une boucle qui part de Margot jusqu'à la route de Saint Jean telle est l'idée du contournement de Saint Laurent du Maroni qui n'est pas figé puisque ce sont des données techniques qui vont nous permettre de dessiner l'emprise précise.

**Monsieur le Maire** dit : "C'est une présentation très synthétique du travail puisqu'il y a eu plusieurs commissions où nous sommes entrés dans les détails, il est clair qu'avant de valider le document définitivement, les élus dans leur totalité auront tout le loisir de débattre, parce que pour l'instant ce sont des choses qui sont évoquées en commission, seuls les élus concernés par les commissions particulières sont au courant mais à un moment donné nous viendrons devant l'ensemble du conseil municipal de façon à continuer à débattre, puis certainement à modifier les documents en conséquence."

**Madame Marie-France NAISSO** dit : "Au delà de la question du contournement nous avons un certain nombre d'équipements qui a été évoqués lors de la réflexion de cette première partie du projet, nous avons essayé de traduire par un schéma avec plusieurs tracés et logos.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Pour continuer sur les finances, Monsieur le Maire a indiqué précédemment qu'il sera inscrit à l'ordre du jour un groupement de commande réservé à la rénovation urbaine.

Vous avez la maquette financière de ce groupement de commande que nous devons valider pour pouvoir avoir l'aval de l'ANRU sur le protocole de préfiguration qui permettra de lancer toutes les études nécessaires à l'élaboration du projet de la rénovation urbaine.

Au niveau des dépenses, vous avez un diagnostic des réseaux divers, il en est prévu un sur la circulation, des études géotechniques pour connaître la nature des sols sur le secteur d'intervention.

Nous avons également une étude d'identification de la structure de gouvernance, un bureau d'étude qui a été missionné pour faire l'analyse de l'opportunité afin de mettre en place un gîte ou autre type de structure, une étude de stratégie économique parce que le volet économique est très important sur le projet de rénovation urbaine. L'ANRU veille à cela.

D'autres études ont été listées parmi les études nécessaires à la réalisation du projet, une étude de programmation de tranche 2 des berges dont une partie en fait l'objet, il faut pouvoir poursuivre jusqu'au sud, c'est-à-dire la Charbonnière et Balaté.

La production de la note de cadrage et du protocole de préfiguration a été également listée, l'étude de calibrage d'une opération programmée à l'amélioration de l'habitat de la rénovation urbaine, c'est notamment pour pouvoir intervenir sur l'habitat privé et du centre ville et du secteur également de la Charbonnière. Nous pensons qu'il sera nécessaire d'avoir des interventions sur l'habitat pour pouvoir remettre sur le marché un certain nombre d'habitats dégradés aujourd'hui.

En termes de financement, nous avons sollicité l'ANRU pour pouvoir financer au moins 90 % des dépenses prévues sur cette convention de groupement de commande.

Nous sollicitons auprès de l'ANRU 499 000 euros pour pouvoir financer ces interventions et si toutefois ces 90 % sont accordés par l'ANRU, il faudrait que la ville puisse mobiliser 5% de la somme qui équivaut à 27 750 euros, de même pour l'EPAG pour pouvoir financer ces interventions."

**Monsieur le Maire** demande : "Il n'y a pas une erreur dans la totalisation des chiffres ?"

**Madame Marie-France NAISSO** répond : "Normalement non, sauf si j'ai mal fait mes comptes, à mon grand étonnement."

**Monsieur le Maire** poursuit : "Parce que 200 000, plus 350 000, plus 205 000, dépassent déjà."

**Madame Marie-France NAISSO** dit : "Peut être un peu moins."

**Monsieur le Maire** dit : " Il s'agit finalement des études sectorielles et transversales".

**Madame Marie France NAISSO** demande : "Avez-vous des questions sur cette maquette financière ?  
Pas de questions, merci de votre attention."

**Monsieur le Maire** dit : "Merci Marie-France NAISSO pour cette présentation claire qui méritait d'être faite et qui permettra de faciliter les choses pour l'avenir.

Je demande aux adjoints de regagner leur place pour que nous puissions poursuivre le conseil municipal."

Madame **Marie-France NAISSO** remercie l'assemblée.

Avant de poursuivre la séance, **Monsieur Philippe JOAN** demande : " En ce qui concerne le déjeuner de ce midi, je souhaiterais connaître parmi les 26 conseillers présents, les personnes qui y participeront afin de pouvoir faire le point avec la "Fine Bouche".

A noter la présence des 26 conseillers présents à l'exception de Madame Bénédicte FJEKE."

**Monsieur le Maire** dit : "Je vais demander à Sophie HUGON qui a été désignée comme secrétaire de séance de bien vouloir aborder la question avec le premier point de l'ordre du jour :

### **2°) ACQUISITION DE DEUX VILLAS AUX ECOLES V :**

Monsieur le Maire expose :

En réponse à l'évolution des besoins des populations dans le domaine de la santé sur le territoire communal, la Croix rouge présente à Saint-Laurent du Maroni depuis plusieurs années, souhaite développer et diversifier ses interventions.

Son équipe médicale ayant été renforcée (médecin supplémentaire) l'antenne de Saint-Laurent du Maroni est à la recherche de nouveaux locaux.

La SIGUY, propose à la vente des villas de type F4 au lotissement des Écoles V, situé le long de la rue Lafontaine en bordure de la ZAC Saint-Maurice.

La disposition en îlots de villas jumelées, ainsi que la localisation des immeubles à proximité de la ZAC Saint-Maurice, correspond totalement aux besoins de la Croix rouge.

La Croix rouge, ne disposant pas de crédits d'investissement, il est envisagé que la commune se porte acquéreur de l'îlot correspondant aux villas 1 et 3 de l'allée Paul CLAUDEL (voir plan de situation joint), pour les louer à la Croix rouge, en contrepartie d'un loyer mensuel de 2 000 euros (deux mille euros).

La SIGUY, propose de céder ces immeubles au prix de 288 000 euros (144 000 X 2) hors frais de notaire au lieu du prix de vente normal de 316 380 euros (158 190 X 2).

Considérant l'objectif poursuivi par ce projet d'acquisition, la Commune de Saint-Laurent du Maroni entend solliciter le soutien financier des partenaires de la collectivité concernés par la thématique de la santé publique. Des demandes de subventions seront adressées en ce sens, notamment aux signataires du contrat de ville.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

**AUTORISER** l'acquisition de deux villas jumelées sises au 1 et 3 rue Paul CLAUDEL résidence les Écoles V à Saint-Laurent du Maroni, pour la somme, hors frais de notaire, de 288 000 euros.

**PROCEDER** aux inscriptions budgétaires nécessaires à cette opération.

**AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint habilité à signer tout document se rapportant à ce projet.

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des observations ?

**Monsieur Chris CHAUMET** demande : "En ce qui concerne les demandes de subvention, ont-elles déjà été adressées, combien espérez vous en tirer puisque je vois que dans le projet de délibération, la croix rouge peut elle-même louer à la SIGUY.

J'essaie de comprendre pourquoi acheter deux villas pour pouvoir les louer alors que la croix rouge peut elle-même être locataire ?

**Monsieur Philippe CAMBRIL** répond : "Il se trouve que pour la SIGUY ce ne sont pas des logements en location mais des logements à la vente. En ce qui concerne les demandes de subventions, elles n'ont pas encore été adressées, le projet est de solliciter les partenaires du contrat de ville.

Parmi les partenaires du contrat de ville nous avons bien sûr l'Etat mais surtout le conseil général et le conseil régional. Il faut savoir que sur la partie contrat de ville, il n'y a plus de crédit d'investissement hors programme de rénovation urbaine, par contre rien n'empêche que nous sollicitons des crédits d'investissement auprès des partenaires conseil général et conseil régional."

**Monsieur Chris CHAUMET** demande : "La croix rouge s'engage t-elle à une durée pour la location ?"

**Monsieur le Maire** répond par l'affirmative et dit : "Nous allons rapidement rentrer dans nos fonds en raison de 2000 euros. L'objectif était de faciliter une implantation avec un développement beaucoup plus important de ce service. Etant donné que les logements n'avaient pas vocation à être loués, c'est la raison pour laquelle nous faisons ce jeu de boîte aux lettres en quelque sorte, sans financement c'est une opération blanche, si nous avons des réponses positives concernant les demandes de subvention ça peut être intéressant pour nous.

Ya-t-il d'autres questions, d'autres observations ?"

**Madame Cécile ALFRED** demande : "Qu'est-ce qui se passera au niveau des loyers, si nous obtenons des subventions ?"

**Monsieur le Maire** répond : "Nous restons toujours au même niveau de loyer".

**Madame Cécile ALFRED** poursuit et demande : "Avec la participation de la mairie et d'un autre partenaire, c'est la mairie qui encaisse malgré tout, le loyer ?".

**Monsieur le Maire** répond : "Tout à fait ! malgré les partenaires. Ca peut être pour nous une opération qui va générer des bénéfices, bien sûr si ça fonctionne, nous n'allons pas le dire à la Croix rouge.

Avez-vous d'autres questions ?"

Plus d'observations, **Monsieur le Maire** met aux voix le projet de délibération.

Pas d'opposition, ni d'abstention,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

**AUTORISE** l'acquisition de deux villas jumelées sises au 1 et 3 rue Paul CLAUDEL résidence les Écoles V à Saint-Laurent du Maroni, pour la somme, hors frais de notaire, de 288 000 euros.

**PROCEDE** aux inscriptions budgétaires nécessaires à cette opération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint habilité à signer tout document se rapportant à ce projet.

**3°) CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER - PARCELLE AD 158 SISE 05 RUE MARCEAU :**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la Commune est propriétaire d'un bien situé sur la parcelle AD 158, sis 05 Rue Marceau 97320 SAINT LAURENT DU MARONI. La parcelle susnommée d'une superficie 416 m2 est composée d'un bâtiment principal et de deux dépendances. Depuis son acquisition par la Commune, aucune activité n'y a été exercée.

France Domaine a été consulté et a estimé la valeur de ce bien à 244 000 €.

Afin d'éviter la dégradation totale de ce bien situé en centre ville, il est opportun d'envisager la cession.

Par ailleurs, Monsieur le Maire expose que la Commission mixte Développement Economique et Foncier/Aménagement qui s'est réunie le 10 juillet 2015, a reçu deux porteurs de projet :

Porteur de projet	Projet	Avis de la commission mixte
Monsieur David HE	Résidence principale et siège social pour ses sociétés	AVIS DEFAVORABLE
Madame Natasha COLOM	Hôtel de charme 3 étoiles	AVIS FAVORABLE

A la suite des auditions et au vu des avantages économiques qui en découlent, la commission a statué en faveur du projet d'hôtel 3 étoiles porté par Mme Natasha COLOM.

Monsieur le Maire précise qu'un compromis de vente (projet joint) sera conclu avec l'acquéreur.

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de France Domaine,

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER:** la cession du bien immobilier référencé AD 158 sis 05 Rue Marceau à Mme Natasha COLOM (ou toute personne substituée), en vue de la réalisation de son projet d'hôtel 3 étoiles
- **FIXER:** le prix de vente à 244 000 €
- **AUTORISER:** Monsieur le Maire ou l'adjoint habilité à signer le compromis de vente ainsi que tous documents nécessaires à cette cession.

**Monsieur le Maire** demande : "Est-ce qu'il a des discussions ?

Effectivement, il y a eu deux propositions que nous avons analysées dans les détails, les personnes sont venues exposer leur projet et nous avons tous été séduits par le projet soutenu par Natasha COLOM qui

nous paraissait être solide avec des moyens financiers qui existent et un projet qui correspond au développement que nous préconisons pour la ville de Saint Laurent du Maroni au lieu d'une simple maison d'habitation.

Le risque était selon nous la question du délit d'ingérence, nous avons regardé les textes qui nous disent que nous sommes en pleine sécurité juridique de ce côté, il n'y a pas d'obstacles à ce que cette vente soit réalisée d'autant plus que nous sommes couverts par un compromis de vente. C'est-à-dire que le compromis va jusqu'à une certaine date, au delà de cette date, il y a vente ou pas. S'il n'y a pas vente, rien ne nous empêche d'ici quelque mois de proposer autre chose.

Avez-vous des observations ?"

**Madame Cécile ALFRED** demande : "Est-ce que nous pouvons avoir une explication sur l'intitulé "*hôtel de charme*" ?

**Monsieur le Maire** répond : "Vous avez un bon nombre de documents, de plans, de choses bien précises dans l'annexe. Peut-être que Christian TOOY peut nous donner quelques explications".

**Monsieur Christian TOOY**, Responsable de la Cellule Développement Economique, précise : "Concernant les explications, Madame COLOM nous a fait une présentation assez complète, il s'agira d'un hôtel classé "3 étoiles" de sept chambres avec espace restauration et piscine. "

**Monsieur le Maire** précise : "Il peut aussi être transformé en salle de réunion, c'est un hôtel de charme qui vise plutôt la qualité. Si ça se passe bien ce sera une structure de qualité supérieure par exemple à l'AMAZONIA que nous avons."

Y a-t-il d'autres questions ?"

**Monsieur Jean GONTRAND** demande : "Je voulais juste savoir si c'est un bâtiment classé ?"

**Monsieur le Maire** répond par l'affirmative et dit : " Bien entendu tous les travaux tiennent compte des contraintes imposées par l'architecte des bâtiments de France".

**Madame Cécile ALFRED** demande : "Qu'est-ce qu'il en sera pour le problème de parking que nous connaissons pour l'hôtel AMAZONIA, qui est infernal ?"

**Monsieur le Maire** répond : " Nous allons poursuivre ce que nous avons commencé à faire, nous avons tenté une expérience à la rue TIERS. Nous allons faire toute la transversale de la même façon en préservant bien entendu les arbres. Il ne s'agit pas de couper les arbres, mais nous allons faire sauter les espèces de trottoirs qui prennent de la place et qui vont certainement dégager des possibilités au niveau parking sur la voie centrale.

Il y a d'autres lieux, je vais vous faire quelques propositions, par exemple je pense au "TIPIK CREOL", il y a non seulement la partie centrale mais toute la surface qui se trouve devant le stade B, il y a beaucoup de surfaces qui ne sont pas utilisées et qui je pense, lorsque nous allons au ras du mur, peuvent être un bon potentiel pour des parkings.

Il y a également cette grande idée que j'ai depuis quelques de temps, je ne sais pas si nous allons arriver à la résoudre, je rêve de l'aménagement du stade B , qui sera transformé en grande place avec des palmiers , qu'en dessous nous ayons un grand parking qui permettra de recevoir tous les gens qui seront dans les hôtels , lorsque les gens iront au marché, ça peut être intéressant à la fois pour se garer de façon ponctuelle , mais il y a des gens qui pourraient également acheter des places de parkings avec un paiement à l'année .

N'oublions pas que nous aurons de toute façon cette contrainte à gérer, nous sommes dans une APAVE, c'est-à-dire une aire de préservation et nous serons obligés de trouver un lieu pour parquer les voitures, il ne s'agit pas de faire des parkings en hauteur, ni d'aller occuper des espaces comme ça sinon nous insultons la beauté de la ville, il faut réfléchir sur d'autres projets."

Intervention de **Monsieur Dominique CASTELLA** : "Vous parlez de parkings souterrains au dessus d'un terrain synthétique par exemple ?"

**Monsieur le Maire** dit : "Ca peut être au dessus d'un terrain synthétique, mais je rêve que ce stade B, soit un lieu au profit de toutes les familles."

Nous avons deux stades collés les uns à coté des autres. Bien entendu avant de la faire nous créerons un autre stade ailleurs, il n'est pas questions d'aller faire ça tout de suite sinon on va se faire fusiller."

**Monsieur Arnaud FULGENCE** intervient : "Il y a aussi l'idée de récupérer l'ancien hôpital qui va pouvoir offrir des solutions sur le centre ville."

**Monsieur le Maire** dit: "La solution existe. Ça a été l'objet d'une grande décision au moment du choix. S'il n'y a plus d'observations, je mets aux voix ce projet de délibération."

Pas d'opposition, ni d'abstention,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE:** la cession du bien immobilier référencé AD 158 sis 05 Rue Marceau à Mme Natasha COLOM (ou toute personne substituée), en vue de la réalisation de son projet d'hôtel 3 étoiles
- **FIXE:** le prix de vente à 244 000 €
- AUTORISE:** Monsieur le Maire ou l'adjoint habilité à signer le compromis de vente ainsi que tous documents nécessaires à cette cession.



#### **4°) PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'HEBERGEMENT DE MADAME ABAKAMOFOU STERELA DANS LE CADRE DE SON STAGE D'ART DRAMATIQUE :**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que par courrier en date du 21 juillet 2015, Madame Stéréla ABAKAMOFOU a sollicité une aide de la commune en vue de financer les frais d'hébergement liés à son séjour à Paris, dans le cadre d'un stage du "cours Florent" du 11 août au 03 septembre 2015.

Ancienne élève de l'école théâtre KS & Co, ce stage lui permettra d'évoluer dans le domaine de l'art dramatique.

Les frais d'hébergement s'élèvent à 1 694,00 euros (MILLE SIX CENT QUATRE VINGT QUATORZE EUROS).

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER:** La prise en charge des frais d'hébergement de Madame ABAKAMOFOU Stéréla à hauteur de 1 694,00 euros.

**Monsieur le Maire** dit : "Madame ABAKAMOFOU est le fruit d'une école que nous avons-nous mêmes mis en place, c'est l'une des premières qui est sortie de cette école qui commence à évoluer. Le stage dans sa globalité coûte plus cher que la somme proposée, parce qu'il y a la formation, il s'agit là uniquement de l'hébergement. Quand elle est venue me voir, j'ai pensé que l'on pouvait l'aider pour que ça serve de modèle aux autres."

**Monsieur Chris CHAUMET** demande: "Juste pour savoir si l'opportunité se présentera pour les étudiants futurs qui solliciteront également la commune. Est-ce que c'est la vocation de dire "*nous finançons chaque projet, nous aidons chaque étudiant*", ou on se fixe une enveloppe pour dire, "*il risque d'avoir plus de personnes qui vont partir*" ou on se dit "*les premiers seront les mieux servis puis s'il y a beaucoup plus de demandes, nous diminuons.*"

**Monsieur le Maire** répond : "Nous pouvons avoir une réflexion, nous en avons parlé, notamment au niveau de la cellule économique. Il s'agit d'un art dramatique, mais nous pouvons aussi avoir des jeunes qui partent dans d'autres secteurs et qui ne pourront pas forcément bénéficier des aides traditionnelles qui existent au niveau de la région et du département.

Ca fait d'ailleurs partie du programme que j'ai défendu pendant les élections, où nous avons parlé de la mise en place d'une espèce de pôle d'excellence, c'est-à-dire maintenir une traçabilité entre les jeunes qui partent en civilité et nous, d'abord pour les suivre, savoir quelles sont les études qu'ils mènent la bas, leur donner beaucoup d'informations pour orienter leurs études en fonction des besoins que nous avons, en fonction de ce que nous souhaitons par rapport au développement de la ville.

On peut se dire que nous pouvons réserver une enveloppe pour pouvoir aller dans cette direction."

**Monsieur le Maire** dit en s'adressant à Monsieur Arnaud FULGENCE : "C'est quelque chose dont il faut se saisir dans la réflexion, à un moment donné nous reviendrons en parler lors d'une séance du conseil municipal."

**Monsieur Arnaud FULGENCE** dit : "Nous sommes justement en train de travailler sur ce projet qui sera soumis en conseil. L'idée est telle, c'est de faire un peu le lien entre ce qui existe et ce qu'ils vont

faire en métropole ou aux Antilles, je peux vous donner quelques exemples de ce qui leur sera demandé, c'est surtout qu'ils puissent réactualiser leur CV, que nous puissions rester en contact à travers les réseaux sociaux, par exemple une page Face-book où ils pourront suivre l'évolution sur Saint Laurent tout en ayant contact avec eux, que nous puissions éviter justement ces procédures, que ce soit beaucoup plus carré, que nous puissions faire cette équation entre la formation et l'emploi sur Saint Laurent."

**Monsieur le Maire dit :** "Absolument !

Y a-t-il d'autres questions ?

**Monsieur Gilbert SAINTE LUCE** intervient : "Pour ceux qui étaient présents sur la place des fêtes, vous avez dû avoir l'occasion de découvrir le travail accompli par Madame Stéréla ABAKAMOFOU dans la présentation de son défilé de mode."

Plus d'observations, **Monsieur le Maire** met aux voix le projet de délibération.

Pas d'opposition, ni d'abstention,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE:** La prise en charge des frais d'hébergement de Madame ABAKAMOFOU Stéréla à hauteur de 1 694,00 euros.

#### **5°) ATTRIBUTION DE SUBVENTION :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de proposer des activités et animations durant les mois d'été à destination de la population de Saint- Laurent du Maroni et plus particulièrement de la jeunesse.

L'essentiel du programme proposé est porté par le milieu associatif. C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention à l'association ASC Balaté.

Monsieur le Maire précise que cette subvention s'inscrit dans la programmation des crédits relevant du dispositif CNES/Mairie.

Juillet/aout	Asc Balaté	Animations été 2015 (Miss plage, concours tenue traditionnelle Amérindienne	5 000,00 €
--------------	------------	---	------------

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- **ATTRIBUER:** Une subvention de 5 000 euros à l'ASC Balaté pour les activités et manifestations prévues durant l'été 2015

-**AUTORISER:** Monsieur le Maire ou l'adjoint habilité à signer tout document se rapportant à ce projet.

**Monsieur le Maire** demande : "Notre participation est bien de 2 500 euros, puisqu'il y a une participation du CNES ?"

**Monsieur Philippe CAMBRIL** répond : "Exactement".

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des observations ?

Intervention de **Madame Cécile ALFRED** : "Mon observation va vous paraître un peu ridicule. Pourquoi "*animations été 2015* ? Parce que notre été 2015 n'a pas été un bel été, il était pluvieux, nous avons pris de bonnes douches, pourrions nous pas trouver un autre intitulé ?

**Monsieur le Maire** répond : "Nous mettrons "*pendant les vacances*", je ne peux pas mettre la saison estivale puisqu'il y a le mot "été", d'ailleurs qui me gêne terriblement."

**Madame Cécile ALFRED** dit : "Nous n'avons pas 4 saisons en Guyane".

**Monsieur le Maire** : "Nous allons modifier en mettant "*pour les grandes vacances*".

Marianne SABAYO qui fait partie de l'association "ASC Balaté" doit sortir pour ne pas prendre part au vote.

Plus d'observations, **Monsieur le Maire** met aux voix le projet de délibération.

Pas d'opposition, ni d'abstention, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ATTRIBUE:** Une subvention de 5 000 euros à l'ASC Balaté pour les activités et manifestations prévues durant l'été 2015
- AUTORISE:** Monsieur le Maire ou l'adjoint habilité à signer tout document se rapportant à ce projet.

#### **6°) FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS D'ENTRETIEN MENAGER, D'HYGIENE ET MATERIELS DE NETTOYAGE :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'un marché selon la procédure ouverte conformément aux articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics a été lancé le 17 juin 2015, pour la fourniture et la livraison de produits d'entretien ménager, d'hygiène et matériels de nettoyage.

Le marché est fractionné à bons de commande avec un maximum annuel par lot (article 77-I du code des marchés publics) pour une durée initiale de 1 an à compter de sa date de notification et renouvelable trois fois par tacite reconduction.

Il se décompose en quatre lots distincts, définis comme suit :

- Lot n°1 : Produits d'entretien ménager : 50 000 €
- Lot n°2 : Produits d'hygiène et d'essuyage : 53 800 €
- Lot n°3 : Petits Matériels de nettoyage : 65 000 €

- Lot n°4 : Matériels de nettoyage Microfibre : 32 000 €

Neuf plis sont parvenus dans les délais prescrits.

La commission d'appel d'offres réunie le 31 juillet 2015, a procédé à l'ouverture des plis. Après vérification, l'examen des pièces administratives, des capacités économiques et financières mais également des références professionnelles a permis de retenir les candidatures suivantes :

- Embal'tout Guyane, S 3 T, Soprodig, Guyanet distribution, Sarl Hygiènus, Matfac, Hygiene

Conformément aux détails estimatifs et quantitatifs non contractuels, les offres proposées sont :

Société	LOT 1	LOT 2	LOT 3	LOT 4
Embal'tout Guyane	83 285,70	40 787,80	59 779,80	
S3T	71 336,96	61 098,78	68 792,40	51 320,71
Soprodig	49 043,20	46 292,30	64 341,00	
Guyanet distribution	77 179,80	60 271,23	63 894,00	
Sarl Hygiènus				31 925,00
Matfac	61 992,00	56 878,90	80 066,40	26 361,40
Hygiene	67 928,20	58 196,20	81 530,20	24 607,80

Les membres de la commission ont souhaité qu'une analyse des offres soit effectuée par la direction des affaires scolaires.

Au vu du rapport, la commission d'appel d'offres réunie le jeudi 06 août dernier a décidé de retenir pour un montant maximum annuel les offres des sociétés suivantes :

Lot	Société	Montant maximum annuel
1	Soprodig	50 000,00
2	Embal'tout Guyane	53 800,00
3	Embal'tout Guyane	65 000,00
4	Sarl Hygiènus	32 000,00

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- **ATTRIBUER:** le marché relatif à la fourniture et la livraison de produits d'entretien ménager, d'hygiène et matériels de nettoyage, avec un montant maximum annuel, comme suit :

<b>Lot</b>	<b>Société</b>	<b>Montant maximum annuel</b>
1	Soprodig	50 000,00
2	Embal'tout Guyane	53 800,00
3	Embal'tout Guyane	65 000,00
4	Sarl Hygiènus	32 000,00

**-AUTORISER:** monsieur le Maire ou l'adjoint habilité à signer tout document se rapportant à ce projet

**Monsieur le Maire** dit : "Vous avez compris que c'est une des raisons pour laquelle nous avons fait le conseil municipal aujourd'hui parce que nous avons besoin d'avoir les produits pour la rentrée.

Est-ce qu'il y a des observations particulières ?

Intervention de **Monsieur Serge Aimé SAINT AUDE** : "Juste pour avoir un peu plus d'éclaircissement sur le lot 4. Je comprends bien que pour les lots, 1, 2 et 3, vous avez pris ce qui était le moins disant mais le lot 4 il y a deux qui sont au dessous de SARL Hygiènus pourtant c'est la SARL Hygiènus qui a été retenue."

**Monsieur le Maire** répond : "Je crois que lors de la discussion si mes souvenirs sont bons, Monsieur PAWILOWSKY nous avait dit qu'en même temps il y a une expérimentation sur des produits nouveaux, sur des chariots, sur des balaies, des produits adaptés actuellement pour éviter le mal de dos, qui permet de nettoyer plus rapidement, plus facilement, c'est la raison pour laquelle il y a à l'intérieur du marché une partie expérimentation que l'on ne retrouve pas chez les autres. Si ça fonctionne bien nous irons vers cette nouvelle forme de produits.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Plus de questions, je mets aux voix le projet de délibération.

Pa d'opposition, ni d'abstention,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

**- ATTRIBUE:** le marché relatif à la fourniture et la livraison de produits d'entretien ménager, d'hygiène et matériels de nettoyage, avec un montant maximum annuel, comme suit :

<b>Lot</b>	<b>Société</b>	<b>Montant maximum annuel</b>
1	Soprodig	50 000,00
2	Embal'tout Guyane	53 800,00

3	Embal'tout Guyane	65 000,00
4	Sarl Hygiènus	32 000,00

**-AUTORISE:** monsieur le Maire ou l'adjoint habilité à signer tout document se rapportant à ce projet.

Monsieur le Maire dit :

**7°) RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE :**

Monsieur le Maire rappelle que toute commune de plus de 3500 habitants doit publier un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable en application des articles L.2224-5 et D.2224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le R.P.Q.S. est :

1. un outil de transparence pour l'information de l'utilisateur et la communication entre les différents acteurs de l'eau potable,
2. un outil de communication et d'évaluation pour situer le service par rapport aux objectifs réglementaires, ou de bonne gestion du service,
3. un outil visant à favoriser les bonnes pratiques et à améliorer le service rendu à l'utilisateur.

Le rapport sera mis à la disposition du public et affiché en Mairie puis transmis au Préfet pour information.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

**- APPROUVER:** le Rapport annuel du Maire sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable pour l'exercice 2014

**-AUTORISER:** Monsieur le Maire ou l'adjoint habilité, à transmettre le rapport à Monsieur le Préfet pour information

**Monsieur le Maire** dit : "Rappelez-vous, ce sont les deux rapports qui vous ont été présentés au dernier conseil municipal sur l'écran. Vous avez eu l'occasion de poser des questions. Nous ne les avons pas fait voter parce que vous ne disposiez pas à l'époque de ces rapports. Aujourd'hui vous les avez en annexe sur votre tablette ce qui suppose que pendant votre temps de loisirs pour la période des fêtes de Saint Laurent du Maroni, vous avez scrupuleusement analysé ces rapports, vous les connaissez. Il s'agit simplement de les voter aujourd'hui.

Pas d'observations, **Monsieur le Maire** met aux voix le projet de délibération.

Pas d'opposition, ni d'abstention,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

**- APPROUVE:** le Rapport annuel du Maire sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable pour l'exercice 2014

**-AUTORISE:** Monsieur le Maire ou l'adjoint habilité, à transmettre le rapport à Monsieur le Préfet pour information

**8°) RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :**

Monsieur le Maire rappelle que toute commune de plus de 3500 habitants doit publier un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif en application des articles L.2224-5 et D.2224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le R.P.Q.S. est :

1. un outil de transparence pour l'information de l'utilisateur et la communication entre les différents acteurs de l'assainissement,
2. un outil de communication et d'évaluation pour situer le service par rapport aux objectifs réglementaires, ou de bonne gestion du service,
3. un outil visant à favoriser les bonnes pratiques et à améliorer le service rendu à l'utilisateur.

Le rapport sera mis à la disposition du public et affiché en Mairie puis transmis au Préfet pour information.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER:** le Rapport annuel du Maire sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2014
- **AUTORISER:** Monsieur le Maire ou l'adjoint habilité, à transmettre le rapport à Monsieur le Préfet pour information

**Monsieur le Maire** dit : " Je mets tout de suite aux voix le projet de délibération".

Pas d'opposition, ni d'abstention,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE:** le Rapport annuel du Maire sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2014
- **AUTORISE:** Monsieur le Maire ou l'adjoint habilité, à transmettre le rapport à Monsieur le Préfet pour information

**9°) ACQUISITION DU MANUSCRIT « VISAGE DU BAGNE, PAUL ROUSSENQ » DE MONSIEUR PORTAL :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du futur centre d'archives et de documentation du bain qui sera mis en place en case 3 du Camp de la Transportation, la Ville enrichie son fonds bibliographique avec des livres et des manuscrits d'intérêt patrimonial.

Ainsi, Monsieur le Maire propose d'acquérir le manuscrit inédit appartenant à la collection privée de Monsieur Maxime PORTAL : « Visage du bain » rédigé par le condamné Paul Roussenq en 1941.

Manuscrit « Visage du bagne »	5.000 euros
-------------------------------	-------------

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

1. de valider l'acquisition ci-dessus,

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- **CONFIRMER:** L'acquisition du manuscrit,

-**AUTORISER:** Le Maire ou sa première Adjointe à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à cette procédure.

**Monsieur le Maire** dit : " Je crois que nous avons déjà posé la question au conseil municipal, à l'époque Madame Marie BOURDEAU prenait toutes les précautions pour vérifier le caractère authentique des ouvrages afin de ne pas se faire avoir.

Pas d'observations, **Monsieur le Maire** met aux voix le projet de délibération.

Pas d'opposition, ni d'abstention,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **CONFIRME:** L'acquisition du manuscrit,

-**AUTORISE:** Le Maire ou sa première Adjointe à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à cette procédure.

**Monsieur le Maire** dit : "Il reste un à voir un dernier point que nous avons introduit à l'ordre du jour et qui nous a été évoqué par Madame Marie France NAISSO précédemment que vous avez plus ou moins vu.

Vous vous rappelez, il s'agit du dernier rapport où nous semblions déceler quelques erreurs de calcul.

**10°) CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'INGENIERIE ET LES ETUDES DE PREFIGURATION DU PROJET DE RENOVATION URBAINE DE LA VILLE DE SAINT- LAURENT DU MARONI :**

Monsieur le Maire expose :

Trois secteurs de la commune de Saint-Laurent du Maroni (Centre ville, Entrée de ville, Charbonnière) ont été retenus au titre des 200 quartiers du NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain).



Ce dispositif national permet de réaliser un programme global de renouvellement urbain des sites retenus. Les opérations relevant du programme ainsi que leur plan de financement seront inscrites dans une convention de rénovation urbaine qu'il convient de conclure avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU).

La sélection de la Commune de Saint-Laurent du Maroni au titre du NPNRU a été obtenue sur la base d'une note de cadrage coproduite par la Commune et l'EPAG.

A ce jour afin d'aborder les phases opérationnelles; il est nécessaire de conclure avec l'ANRU, un protocole de préfiguration, qui permettra notamment la réalisation des études pré opérationnelles, indispensables pour déterminer avec précision le périmètre et volume des opérations envisagées.

Pour la production de ce protocole de préfiguration, dans le prolongement de sa collaboration avec l'Établissement Public d'Aménagement de la Guyane (EPAG), la commune envisage de conclure une convention de groupement de commandes pour l'ingénierie et les études de préfiguration du projet de rénovation urbaine de la ville de Saint-Laurent du Maroni.

Le projet de groupement de commandes (joint) prévoit, dans un premier temps, la réalisation d'études pour un montant de 555 000 euros dont la répartition se présente comme suit :

La participation sollicitée auprès de l'ANRU pour ce premier volet d'études s'élève à 499 500 euros correspondant à 90% du coût prévisionnel.

La présente convention de groupement de commandes pourra être modifiée par voie d'avenant afin notamment de permettre la mobilisation de crédits supplémentaires pour la réalisation d'études complémentaires.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- **VALIDER:** La convention de groupement de commandes pour l'ingénierie et les études de préfiguration du projet de rénovation urbaine de la Ville de Saint-Laurent du Maroni
- **AUTORISER:** Monsieur le Maire ou l'adjoint habilité à signer ladite convention
- **INSCRIRE:** Au budget communal la dépense de 27 750 euros correspondant à la participation de la Commune de Saint-Laurent du Maroni à la convention de groupement de commandes pour l'ingénierie et les études de préfiguration du projet de rénovation urbaine de la Ville de Saint-Laurent du Maroni.

**Monsieur le Maire dit :** "Vous êtes d'accord ?

Intervention de **Monsieur Serge Aimé SAINTE AUDE :** " En fonction du comité de pilotage, à un moment donné il est dit que les convocations en réunion émanent du président et doivent être effectuées cinq jours à l'avant mais il faut le compte rendu. Qui établit ce compte rendu, l'EPAG ou les services de la mairie.

Au niveau de la commission d'appel d'offres, apparemment il s'agit du président de l'EPAG. Par contre il est dit que la commission d'appel d'offres ne peut valablement siéger que si l'ensemble de ses membres sont présents ou représentés. Est-ce qu'ils ne peuvent pas être un peu plus flexibles au niveau des membres ?

**Monsieur le Maire** dit : "Rappelles toi, nous avons dit tout l'heure que pour l'instant nous avons prévu que ça soit un GIP "Groupement d'Intérêt Public" mais malgré tout nous continuons à chercher pour voir quelle sera l'entité la plus représentative et la plus fonctionnelle. Toutes ces questions à un moment donné vont être abordées sur qui préside la commission d'appel d'offres, ça fait partie des études que nous demandons à financer."

**Monsieur Philippe CAMBRIL** précise : "Aujourd'hui, nous sommes sur une ultime version du groupement de commande. Ce que nous savons aujourd'hui, c'est que pour l'agence régionale de rénovation urbaine, la question du pilotage de la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine est une question fondamentale puisque l'expérience a montré qu'il y a bon nombre de projets du programme précédent qui n'ont pas été achevés et qui posent des problèmes dans leur mise en œuvre. C'est malheureusement le cas des projets de la Guyane comme sur d'autres territoires."

Sur cette question, nous envisageons une mise en œuvre par le "GIP". Pour autant, avant d'arriver à la phase "GIP", il nous faut pouvoir signer avec l'agence régionale de la rénovation urbaine ce protocole de préfiguration qui va finalement arrêter la maquette financière de ce que sera demain notre convention avec la rénovation urbaine.

Pour ce protocole, nous prévoyons de faire un groupement de commande différent du premier que nous avons avec l'ANRU que nous avons voulu séparer.

Sur le principe du groupement de commande, nous essayons comme l'a expliqué monsieur le maire, de combiner à la fois capacité de production mais aussi légitimité du pilotage politique. C'est bien le maire et son conseil municipal qui président le groupement de commande.

Ce qui concerne la passation des marchés, les consultations, le secrétariat et toute la mécanique de la consultation et de la gestion des commandes, il s'agit d'une commission d'attribution gérée par l'EPAG.

Dans le cadre du premier groupement de commande, nous avons fonctionné de façon à nous réserver la partie pilotage politique et nous avons laissé le soin à l'EPAG de gérer toute la partie administration parce que notre organisation interne pour les marchés est déjà largement saturée par nos besoins."

**Monsieur le Maire** dit : "Nous avons bien compris dans le fond que l'Etat veut bien nous aider mais en utilisant les outils que nous met à notre disposition, notamment l'EPAG."

**Monsieur le Maire** met aux voix le projet de délibération.

Pas d'opposition, ni d'abstention,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE:** La convention de groupement de commandes pour l'ingénierie et les études de préfiguration du projet de rénovation urbaine de la Ville de Saint-Laurent du Maroni
- **AUTORISE:** Monsieur le Maire ou l'adjoint habilité à signer ladite convention
- **INSCRIVE:** Au budget communal la dépense de 27 750 euros correspondant à la participation de la Commune de Saint-Laurent du Maroni à la convention de groupement de commandes pour l'ingénierie et les études de préfiguration du projet de rénovation urbaine de la Ville de Saint-Laurent du Maroni.

**Monsieur Chris CHAUMET** intervient : "J'ai vu encore une fois que les questions diverses n'apparaissent pas. Par démocratie, est-ce qu'il serait possible pour les prochains conseils que les questions diverses soient inscrites dans l'ordre du jour afin que les conseillers qui ne sont pas dans certaines commissions soient informés de ce qui se passe ?"

**Monsieur le Maire** répond : "Nous tâcherons de le noter"

Intervention de **Madame Iris LETER** : " Est-ce que la place sera suffisante pour tous les projets de travaux à la Charbonnière ?"

**Monsieur le Maire** répond : " Une proposition d'aménagement vous sera faite régulièrement par des techniciens sur écran ou sur votre tablette. Aujourd'hui, il s'agit de commencer, nous allons décliner par la suite opération par opération."

**Monsieur Dominique CASTELLA** intervient : "Je voulais juste informer l'ensemble des conseillers, de l'animation prévue au village du Tour de Guyane pour l'arrivée du 18 Août 2015 sur l'avenue Chandon de 09 heures à 12 heures. Il y aura également de 14 heures à 16 heures une vente de jus et glaces locaux, des produits artisanaux, des exposants de véhicules, courses de karting le matin pour les jeunes, animation "DJ", animation jeux cadeaux, animation musicale et vente de repas sur place.

Nous avons notamment mis en place pour les enfants le pinball, les jeux gonflables et jeux de karts derrière l'église.

Venez nombreux, faites le savoir à beaucoup de monde."

**Monsieur le Maire** dit : " En tout cas, je dis très clairement ma satisfaction de voir qu'enfin nous réalisons un village au sein du Tour de Guyane."

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, **Monsieur le Maire** remercie l'assemblée et lève la séance à 13H00.

Fait à Saint-Laurent-du-Maroni, le 15 Mars 2016